

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 37152 du 20 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1814686S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 80541 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727075S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2018 :

Guillon-Cottard Éric NIGEND : 146 650 NLS : 8 005 151

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2018 :

Alligny Stéphane NIGEND : 156 159 NLS : 8 013 701

Waszak Frédéric NIGEND : 162 856 NLS : 8 019 697

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2018 :

Carlier Ludivine NIGEND : 231 929 NLS : 8 085 723

Guyon Maxime NIGEND : 176 658 NLS : 8 028 844

Pages Grégory NIGEND : 210 391 NLS : 8 063 068

Tautou Christophe NIGEND : 303 334 NLS : 6 661 889

Cadart Yoann NIGEND : 242 544 NLS : 8 088 379

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2018 :

Granier-Mayer Fabien NIGEND : 335 438 NLS : 8 105 430

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 juin 2018.

Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,
T. MORTEROL